



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2024-2025-2026

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois sera, en 2026, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE) à la municipalité régionale de comté de Matawinie, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
2. être fait sur le formulaire prescrit à cet effet par règlement et disponible à la municipalité régionale de comté de Matawinie à l'adresse suivante : **3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0**;
3. être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le Règlement 163-2014-1 de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce huitième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général / greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce huitième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce huitième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier